

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** le **SEIZE DECEMBRE**
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Quorum : 12

Nombre de pouvoir : 01

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 18

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier

Absents et excusés : 05

M. Mmes, BAUD PACHON Valérie, MARTIGNONI Florence, TROMBERT Fabien, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoir : 01

Madame BAUD PACHON Valérie à Monsieur BERGER Jean-François

- Madame Valérie THORENS a été désignée secrétaire -

D_2024_12_12

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES ECURIES D'AVORIAZ - COMPLEMENT

Souhaitant garantir la pérennité du service de transports par calèches à cheval, existant à Avoriaz depuis 1970, et répondre à une volonté accrue de préservation du bien-être animal et d'optimisation des conditions de travail des cochers, différents scénarios de démolition/reconstruction des écuries édifiées en 1984 ont été récemment étudiés, soit sous maîtrise d'ouvrage communale (étude de faisabilité réalisée par la chambre d'agriculture en 2018), soit sous maîtrise d'ouvrage départementale (étude confiée à AGI-Ingénierie en 2023).

Forte de ces études, la commune de Morzine a poursuivi la réflexion sur cette opération visant à héberger 120 chevaux ; il est ainsi apparu que la démolition/reconstruction sur le site existant était la meilleure solution possible en termes de droit de l'urbanisme, de gestion des interfaces voie blanche/voie noire, de gestion des problématiques connexes à l'opération et de coût de travaux.

A ce titre, il est rappelé la délibération du 16 mai 2024 par laquelle le Conseil municipal, à l'unanimité, approuvait la poursuite des études préalables au projet de rénovation des écuries d'Avoriaz et adoptait le plan de financement des coûts d'études correspondants imputables au budget 2024.

Aussi, afin de contenir le coût des opérations, en parfaite application de l'article R2431-4 du code de la commande publique, une consultation de maîtrise d'œuvre, limitée au clos et couvert du bâtiment (y compris dimensionnement du système de ventilation), a été menée à bien sous forme de procédure adaptée (article L2123-1 1° du code de la commande publique).

Les prestations, objets de cette maîtrise d'œuvre externalisée, ont été estimées à 3 415 000 € HT (Maîtrise d'œuvre comprise), répartis ainsi :

- ✓ Maîtrise d'œuvre : 200 000 € HT
- ✓ Etude préalable (topographie - diagnostics - géotechnique) : 15 000 € HT
- ✓ Maçonnerie : 304 700 € HT
- ✓ Construction métallique : 2 457 000 € HT
- ✓ Plomberie : 16 000 € HT
- ✓ Electricité : 12 500 € HT
- ✓ Imprévus : 15 %

Parallèlement, la maîtrise d'œuvre complémentaire (prestations de démolition du bâtiment non conservé, terrassement préalable du talus amont, traitement des eaux usées et aménagement intérieur/extérieur des futures écuries, y compris fluides) sera directement assurée par les services techniques de la commune de Morzine.

Afin de financer les prestations, objets de cette maîtrise d'œuvre externalisée, la municipalité souhaite pouvoir solliciter des aides financières mobilisables.

En effet, elles peuvent faire l'objet de subventions de la part de différents partenaires financiers, parmi lesquels l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025, cette opération ayant été identifiée dans le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) signé par la Communauté de Commune du Haut Chablais (CCHC) et l'Etat le 17 février 2022.

Cette subvention viendrait compléter celle déjà sollicitée auprès du département de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

Ainsi, un premier plan prévisionnel de financement des travaux de clos et couvert des futures écuries a pu être établi, dans l'attente de recherche de nouveaux partenaires financiers :

Plan de financement provisoire clos et couvert écuries d'Avoriaz		
Organisme	Dénomination	Montant attendu
ETAT	DETR	500 000 € HT
Département	CDAS	86 250 € HT
Commune de Morzine	Auto financement + prêt	2 828 750 € HT
	TVA (partiellement recouvrée via le FCTVA)	683 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la poursuite de l'opération d'édification d'un bâtiment destiné à accueillir les nouvelles écuries d'Avoriaz,

ADOpte le plan provisoire de financement des coûts correspondants imputables au budget 2025 du budget principal de la commune,

DIT que les crédits correspondants, complémentaires à ceux inscrits au budget 2024 du budget principal de la commune, seront inscrits au budget 2025 du budget principal de la commune,

AUTORISE M. le maire à solliciter toutes subventions pour le financement de ces travaux, auprès de tous partenaires financeurs,

DIT que la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions serait prise en autofinancement.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 19 décembre 2024.

La secrétaire de séance,
Valérie THORENS.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
